

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-1945

présenté par  
M. Travert

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                             | <b>+</b>         | <b>-</b>         |
|---|------------------|------------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 0                | 3 000 000        |
| Handicap et dépendance                        | 0                | 0                |
| Égalité entre les femmes et les hommes        | 3 000 000        | 0                |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>3 000 000</b> | <b>3 000 000</b> |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>0</b>         |                  |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à augmenter de 3 millions d'euros en AE et en CP le programme 137« Égalité entre les femmes et les hommes » pour développer des actions « d'aller vers » en direction des femmes les plus isolées géographiquement.

Les femmes résidant dans les territoires ruraux et dans les quartiers de la politique de la Ville rencontrent des difficultés spécifiques d'accès à leurs droits, en raison d'une offre de services publics inégale et de freins à la mobilité. Ces femmes peuvent aussi connaître une situation d'isolement ou être confrontées à un moindre anonymat qui, dans les situations de violences, peut faire obstacle à la libération de la parole et favoriser un contrôle renforcé de la part des auteurs.

Depuis 2020, à la suite des confinements qui ont imposé d'apporter des réponses innovantes pour accompagner les femmes victimes de violences, des dispositifs « d'aller vers » se sont développés, en complément des services existants. Pour répondre à cet objectif, il est proposé d'abonder de 3 millions d'euros les crédits du programme 137.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose de transférer 3 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) de l'action 13 (Ingénierie, outils de la gouvernance et Expérimentations) du programme 304 (Inclusion sociale et protection des personnes) vers l'action 25 du programme 137 (Égalité entre les hommes et les femmes).

L'intention de cet amendement n'étant pas de ponctionner un autre programme, il est demandé au Gouvernement de lever ce gage financier.